

Note d'orientation N°6

La suprématie du droit dans les prisons

Résumé

- Les prisons doivent être gérées conformément aux textes internationaux des droits de l'homme et aux lois nationales ; les procédures qu'elles emploient doivent respecter la justice naturelle.
- Pourtant, dans de nombreuses prisons, la loi n'est pas respectée. La corruption dans les prisons, dans les forces de police et dans le système judiciaire est parfois très enracinée et la violence entre les détenus, d'une part, et perpétrée par les membres du personnel sur les détenus, d'autre part, peut être endémique.
- Parfois, ce sont les détenus qui contrôlent les prisons. La loi peut être absente des systèmes pénitentiaires à cause du manquement de l'état en général, du fait que les prisons sont négligées, en particulier, ou parce que les membres du personnel n'ont pas de ressources à leur disposition pour imposer un régime respectueux des lois.
- Il est difficile de lutter contre la violence et la corruption dans les prisons, mais cela est possible s'il existe un soutien au plus haut niveau au sein du gouvernement, si l'on peut rassurer et former les membres du personnel pénitentiaire pour qu'ils travaillent différemment et si des organes de surveillance indépendants et des groupes de la société civile peuvent être impliqués.
- Éliminer la torture et réduire les mauvais traitements exigent un engagement important de la part des autorités ainsi qu'un programme à long terme pour faire évoluer la culture du personnel et les habitudes de travail dans la prison.

« Toute personne privée de sa liberté est traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine. »

– Article Dix, Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques

Notes d'orientation sur la réforme pénitentiaire

Cette note est la sixième d'une série destinée à fournir des conseils pratiques aux personnes qui développent et appliquent des projets de réforme pénitentiaire. Toutes les notes :

- s'inscrivent dans la structure des droits de l'homme internationaux.
- sont applicables dans différents environnements culturels et politiques
- proposent des solutions viables dans différentes situations socioéconomiques et n'exigent pas d'augmentation notable des ressources
- tiennent compte des réalités de la gestion pénitentiaire

La préparation de ces notes sur la manière de réaliser les projets de réforme pénitentiaire reçoit le soutien du Foreign and Commonwealth Office du Royaume-Uni.

KING'S
College
LONDON

**Centre International
d'Études Pénitentiaires**

Les prisons doivent respecter la suprématie du droit

Les prisons doivent être gérées conformément à la suprématie du droit. Elles doivent fonctionner dans le respect de la loi internationale des droits de l'homme ainsi que dans le respect des lois nationales et des instruments et réglementations nationaux. Les procédures utilisées dans les prisons doivent être en accord avec la justice naturelle. Cette stratégie va plus loin que de simplement « accorder leurs droits aux détenus ». La gestion des prisons conformément à la loi est sans aucun doute bénéfique pour les détenus et leur famille, mais elle est également positive pour le personnel pénitentiaire car dans une prison gérée selon les principes de la suprématie du droit les membres du personnel travaillent dans des conditions plus sûres, peuvent faire un travail plus satisfaisant et professionnel et voir leurs propres droits en tant qu'employés et citoyens respectés.

« ...l'ordre légal doit devenir la justification et le code de conduite des autorités correctionnelles car l'incarcération des personnes contre leur gré ne peut avoir d'autre base ; elle n'est pas justifiable pour des raisons médicales, humanitaires, caritatives ou autres. Les actions coercitives de l'état doivent trouver leur justification dans une autorité légale et les personnes qui appliquent des sanctions criminelles au nom de l'Etat doivent agir avec un soin scrupuleux pour ne pas dépasser leur autorité.

Le juge Louise Arbour, Canada 1996¹

« La justice... doit être présente dans nos prisons. Le système de justice qui incarcère une personne ne peut pas prendre fin à la porte de la prison. Il doit accompagner le détenu dans la prison, dans sa cellule et dans tous les aspects de sa vie en prison.

Lord Woolf, Angleterre et Pays de Galles 1991²

« Les détenus sont autorisés à conserver tous leurs droits personnels et leur dignité personnelle qui n'ont pas été temporairement retirés par la loi ou qui ne sont pas nécessairement incompatibles avec les circonstances dans lesquelles ils ont été placés. Bien entendu, l'incarcération empiète nécessairement sur les droits personnels et les libertés des détenus de manière considérable... Néanmoins, il existe un résidu important de droits de base qu'on ne peut leur nier ; si on leur retire ces droits, ils ont un recours légal.

Le juge Sachs, Afrique du Sud 1999³

Pourtant, de nombreuses prisons sont des lieux corrompus et sans lois. La violence et la loi du plus fort y règnent. Dans certains pays, les autorités ont cédé le contrôle des prisons aux détenus, laissant aux membres du personnel la responsabilité de maintenir la sécurité du périmètre et de faire en sorte de fournir les services de base. Les détenus les plus forts prennent alors le contrôle ou bien la prison devient un lieu d'affrontement entre groupes rivaux, la vie des détenus les plus faibles étant menacée. Lorsque l'ordre finit par se dégrader et lorsqu'une violence grave éclate, les membres du personnel de la prison peuvent appeler la police militaire ou d'autres forces armées pour réprimer les émeutes de manière violente ou bien le faire eux-mêmes en ayant recours à la force et la brutalité, parfois avec des armes à feu.

« Quatre personnes au moins ont trouvé la mort et plusieurs ont été blessées après l'éclatement d'une émeute à propos d'une pénurie d'eau dans une prison de Côte d'Ivoire, ont déclaré des officiels.

La violence a éclaté mardi matin à la prison principale... L'officiel responsable des prisons le plus haut placé a déclaré à l'agence d'information Reuters que les détenus étaient frustrés par la coupure de l'alimentation en eau et par le rationnement de l'eau... L'administrateur de la prison, François Guei, a déclaré à Reuters que les forces de sécurité avaient abattu deux détenus durant les efforts pour apaiser l'émeute. « Le décès de quatre personnes est confirmé, et huit autres ont été blessées. Certains détenus se sont évadés, mais nous ne savons pas encore combien » a-t-il déclaré.

« Deux ont été tués par balles et il semble que deux autres aient été tués à coups de machettes ou de couteaux. »

BBC News, Ivory Coast jail riot kills four 2004⁴

Motifs de l'anarchie dans les prisons

Les prisons peuvent être des lieux sans lois pour différentes raisons :

- parce qu'elles reflètent l'anarchie qui règne dans la société hors de la prison
- parce qu'elles sont négligées par l'administration publique et qu'aucune force politique ne souhaite y ramener la suprématie de la loi ou lutter contre l'absence de décence et d'humanité pour les détenus
- parce qu'elles souffrent de graves manques de ressources et que les membres du personnel ont pris la décision qu'ils ne pouvaient garder le contrôle qu'en cédant le pouvoir aux détenus les plus forts ou en laissant les gangs s'affronter entre eux
- parce que le personnel n'est pas correctement formé

Toutes les prisons, notamment si elles sont gérées par des personnes non formées ou mal supervisées, courent le risque de devenir anarchiques, même dans les pays qui ont un bon niveau d'administration publique.

La corruption est un symptôme d'anarchie

Le potentiel de corruption existe dans tous les systèmes pénitentiaires. On retrouve la corruption à différents degrés à l'Est comme à l'Ouest, dans le monde développé comme dans le monde en voie de développement, dans les systèmes pénitentiaires bien gérés comme dans ceux qui sont anarchiques. Il est difficile d'agir de manière préventive contre la corruption lorsque de grands nombres de personnes sont détenus contre leur gré, privés d'un accès normal à différents produits et services et pris en charges par un nombre de gardiens relativement peu élevé. Certains détenus peuvent eux-mêmes avoir accès à des ressources considérables et dans certains systèmes pénitentiaires les membres du personnel sont mal payés et n'ont pas de plan de carrière ou de cadre professionnel.

La corruption peut se produire en différents points :

- interactions entre des détenus individuels et les membres du personnel pénitentiaire
- interactions entre l'administration d'une prison individuelle et les détenus
- interactions avec des personnes ou groupes à l'extérieur
- l'administration de la prison, lorsqu'il s'agit de l'approvisionnement et de l'achat de fournitures
- les responsables judiciaires, lorsqu'il est possible de prendre des décisions de manière corrompue, par exemple la décision d'accorder la liberté conditionnelle à un détenu



Les Etats-Unis

Deux responsables pénitentiaires fédéraux ont été inculpés pour avoir accepté des pots-de-vin en échange de l'introduction de kits cryogéniques de conservation de sperme dans la prison fédérale à sécurité minimale d'Allenwood pour permettre à des criminels condamnés de féconder leur épouse ou partenaire à l'extérieur de la prison.

Un troisième responsable a été inculpé pour avoir proposé – moyennant un certain prix – de fournir aux détenus des documents de leur dossier confidentiel contenant, entre autres, des informations personnelles sur leurs victimes et sur les personnes ayant témoigné contre eux, selon les dossiers conservés par le tribunal.

ABP News, Etats-Unis 2000⁵

Pratiquement tous les aspects de la vie en prison peuvent donner lieu à une transaction corrompue. Les membres du personnel peuvent demander aux détenus de payer les articles et services de base qu'ils ont le droit de recevoir gratuitement, comme l'alimentation, les médicaments, le contact avec leur famille par le biais de visites ou l'utilisation du téléphone, ou encore la possibilité de voir le médecin de la prison.

Certains systèmes pénitentiaires basés sur la corruption parviennent à maintenir un certain niveau de contrôle basé sur une entente entre le personnel et les détenus sur la « liste des prix » et sur le tarif de différents niveaux d'hébergement, d'alimentation et d'accès aux installations.

« En République dominicaine, un magazine intitulé « The Judicial Gazette » a publié une liste des tarifs en cours devant être payés à la prison pour tous les aspects de la vie en prison : l'alimentation, la climatisation, une cellule, des cigares, du whisky, des drogues, la protection, des armes à feu, l'autorisation de voir un médecin, un certificat de bonne conduite pour obtenir une libération conditionnelle.

Candido Simon Polanco, *El Negocio penitenciario* 2002⁶

Les détenus qui ont de l'argent peuvent payer les membres du personnel afin d'être traités de manière plus favorable, par exemple pour obtenir un lit spécifique dans une meilleure cellule, pour être admis à l'hôpital de la prison où les conditions seront certainement meilleures que dans la prison principale ou pour être transférés dans une meilleure prison.

Les membres du personnel peuvent également entrer en collusion avec des activités illégales comme la fourniture de stupéfiants, autoriser les détenus à quitter la prison et à la réintégrer ou faciliter les évasions.

Le paiement peut être monétaire ou peut prendre la forme de faveurs sexuelles. Les femmes en prison et les délinquants juvéniles sont souvent victimes d'abus sexuels, parfois en échange de faveurs. Comme il faut de l'argent pour survivre en prison, les détenus indigents sont parfois forcés d'obtenir de l'argent en se mettant dans une situation de servitude par la prostitution.

Motifs de la corruption

De nombreux membres du personnel pénitentiaire sont mal payés et vivent dans des conditions peu différentes de celles des détenus. L'administration de la prison peut faire partie d'une structure de corruption ou savoir qu'elle existe mais ne pas pouvoir l'arrêter car les gardes peuvent prendre des représailles graves contre les gestionnaires de prison qui essaient de réformer les lieux. Les gardes mécontents peuvent facilement laisser des troubles se produire, qui montreront les cadres sous un mauvais jour et qui seront gênants pour les dirigeants politiques.

Dans certains lieux, une culture de corruption existe dans le pays tout entier et les prisons reflètent simplement cette situation.

« La nature du travail dans les prisons signifie que les membres du personnel sont très dépendants les uns des autres pour le soutien et la protection, surtout en cas d'urgence. Les détenus eux aussi dépendent du personnel pour leur sécurité, pour l'accès aux services et pour la communication avec l'extérieur. Il est probable que ces types de relations découragent le signalement de pratiques corrompues à l'encadrement ou aux organes externes, à cause des conséquences évidentes pour ceux qui s'aliènent leurs collègues ou gardiens.

Research and Prevention Division, Queensland Prison Industries:
a Review of Corruption Risks 2000⁷

Comment instaurer la suprématie du droit dans les prisons

Il n'est pas facile de ramener la suprématie du droit dans les prisons. Pour reprendre le contrôle après l'avoir cédé aux détenus, il faut faire preuve de détermination et avoir une stratégie et des ressources. Éliminer la corruption enracinée dans toute situation est une tâche complexe, mais les prisons présentent des problèmes spécifiques car ce sont des lieux fermés, l'éthique de groupe qui lie les détenus entre eux et les gardes entre eux signifie que toute dénonciation présente des risques, et le public se soucie peu de l'exploitation des détenus. Changer une culture de torture et de mauvais traitements est un processus à long terme (voir la Note N°8).

Pour transformer les prisons en institutions respectueuses de la loi, il faut prendre des mesures :

- soutenues au plus haut niveau du système
- qui transmettent le message que les choses vont vraiment changer
- qui incorporent un moyen de convaincre les membres du personnel que ce changement peut se produire et qu'ils ne s'exposent pas à des risques
- qui incluent un élément de surveillance indépendante et un suivi du système (voir la Note N°11)

Accepter des réformes cosmétiques – un danger à éviter

Dans les pays où les prisons sont anarchiques et où les abus des droits de l'homme sont très enracinés, il est important de s'assurer que l'invitation à participer à un projet de réforme pénitentiaire est vraiment sincère et que le projet n'est pas lancé simplement pour des raisons cosmétiques, pour que le pays concerné puisse faire bonne impression et dissimuler ses abus des droits de l'homme. Voici quelques moyens de s'assurer que le projet est sincère et qu'il ne s'agit pas simplement d'un exercice cosmétique :

- demander à l'administration pénitentiaire des changements démontrables et rapides, qui indiquent un engagement sincère
- faire participer les organisations de la société civile en les rencontrant au début des négociations, en leur parlant du projet et en leur demandant conseil ; demander aux hôtes de les inviter aux débats sur le projet
- s'assurer que la documentation fournie aux médias à propos du projet est exacte et que le projet n'est pas une excuse pour diffuser des images merveilleuses du système pénitentiaire du pays, tout en ne faisant rien
- exiger une évaluation indépendante du projet

Lutter contre la corruption

La lutte contre la corruption fait partie d'un processus plus large ayant pour but d'instaurer la suprématie du droit dans les prisons. Il faut agir simultanément sur de nombreux fronts.



...les officiels...expriment leur inquiétude quant au fait que l'effort (contre la corruption) pourrait ne pas aboutir en l'absence de changements structurels dans le système de gouvernance de la Géorgie. .. La nouvelle équipe dirigeante...souhaite augmenter les salaires des fonctionnaires afin d'attirer et de conserver des professionnels compétents. Un fonds anti-corruption...contribuera à soutenir ces augmentations de salaires des fonctionnaires...Ce fonds devrait être administré par le PNUD.

Karen Madoian, Saakashvili administration presses anti-corruption campaign in Georgia 2004⁸

Examiner le salaire et les conditions de travail du personnel est l'une des priorités. Si les salaires des membres du personnel sont tellement bas que l'argent qu'ils reçoivent des détenus est une nécessité de base du système pour leur permettre de survivre, la corruption devient inévitable. Mais la corruption peut exister même lorsque le personnel pénitentiaire est payé à un niveau approprié.

On peut prendre différentes mesures pour lutter contre la corruption.

- Un moyen consiste à minimiser les opportunités qu'ont les personnes pour participer à des activités corrompues, par exemple en déplaçant régulièrement les membres du personnel dans une partie différente de la prison pour qu'il soit plus difficile de bâtir des relations corrompues avec d'autres membres du personnel et avec des détenus. Mais ce système a l'inconvénient de perturber le travail positif et les bonnes relations avec les détenus.

- Dans un pays, des caméras en circuit fermé ont été installées sur les paliers de la prison pour surveiller l'interaction entre les membres du personnel et les détenus.
- La fouille des membres du personnel à leur arrivée et à leur départ, lorsqu'elle est réalisée de manière sensible, peut être efficace et aider ces personnes à résister aux pressions des autres membres du personnel et des détenus pour introduire ou emmener des articles illicites.
- L'introduction d'un système sans argent liquide dans le service financier des prisons peut réduire les risques de disparition d'argent.
- Il est important de protéger les personnes qui révèlent des agissements corrompus.
- Il peut s'avérer efficace de mettre en place un « numéro rouge » pour signaler la corruption.



A Rio de Janeiro, un nouveau Directeur des prisons de cet état a tenté d'empêcher les gardiens de prisons de demander de l'argent aux détenus en distribuant un livret à tous les détenus pour leur indiquer tout ce à quoi ils avaient droit gratuitement.

Rapport de mission de l'ICPS 2000

Réduire la violence entre détenus

La lutte contre la violence dans les prisons est une entreprise majeure, qui exige dans la plupart des cas des changements de base dans toute la culture du système pénitentiaire. Les mesures qui sont prises pour traiter des incidents violents spécifiques mais qui ne tiennent pas compte des problèmes de la culture globale peuvent, en elles-mêmes, représenter un abus des droits de l'homme. Par exemple :

- réagir à la violence par la violence
- mettre les détenus victimes de violence en isolement ou leur imposer des conditions contraignantes, sans punir les auteurs
- extraire les personnes considérées comme étant à l'origine des problèmes sans procédures correctes et les mettre à l'isolement pendant de longues périodes, sans système d'appel
- construire des unités spéciales à ultra haute sécurité et mettre les détenus dans des conditions si extrêmes que leur santé mentale en souffre
- avoir recours à des moyens de contrainte comme des fers, qui sont interdits par les instruments et normes internationaux

Bien qu'un recours limité à la ségrégation (du moment qu'il existe des procédures officielles et un droit d'appel) et la création de petites unités spéciales puissent s'avérer nécessaires, c'est un programme de réforme du système tout entier qu'il faut mettre en place pour améliorer la sécurité dans les prisons et réduire la violence entre détenus.

Lutter contre les gangs

Dans certains pays, les gangs dans les prisons peuvent représenter un problème. Les gangs qui opèrent dans les rues peuvent poursuivre leurs activités en prison lorsque leurs membres sont incarcérés. Pour assurer leur survie et être protégés de la violence, les détenus doivent alors se joindre à l'un des gangs et les affrontements entre gangs deviennent un aspect courant de la vie en prison.

Pour lutter contre l'existence des gangs en prison, il faut généralement prendre des mesures comme celles-ci :

- tenter de répartir les leaders des gangs dans différentes prisons
- séparer les membres des gangs et les autoriser à réintégrer la prison normale uniquement s'ils renoncent à être membres du gang
- mesures d'éducation pour affaiblir la culture des gangs et la remplacer par une autre éthique
- faire participer les groupes de la société civile au travail avec les gangs dans la communauté



Les membres de gangs incarcérés à El Salvador ont pris plus de 100 personnes en otage au cours de soulèvement coordonnés dans deux prisons, déclarent les officiels. Les détenus auraient pris en otage des visiteurs et des membres du personnel de la prison. Leurs demandes ne sont pas claires.

A Cojutepeque, près de San Salvador, on estime que 60 femmes, six hommes et trois enfants ont été pris en otage. A Chalatenango, à 150 km au nord de la capitale, on compte une quarantaine d'otages. Amis et parents étaient sur le point de quitter ces deux prisons à la fin des heures de visite lorsque des membres du gang Mara 18 en ont bloqué les entrées, a déclaré un officiel. Le mois dernier, 31 personnes ont trouvé la mort durant des affrontements entre détenus à la prison La Esperanza de San Salvador ; là encore des membres de Mara 18 étaient impliqués.

BBC News, Salvador jail gangs take hostages 2004⁹

Éliminer la torture et réduire les mauvais traitements

Dans un lieu fermé, où un groupe de personnes se trouve sous le contrôle total d'un autre, les tortures et mauvais traitements de groupe sont toujours possibles. Les prisons sont des lieux particulièrement propices à de tels abus, car les détenus sont stigmatisés et les membres du personnel pénitentiaire peuvent avoir l'impression que la société souhaite qu'ils maltraitent les personnes dont ils sont responsables. Des mauvais traitements peuvent exister dans les systèmes pénitentiaires les mieux gérés et les plus transparents. Dans les systèmes où cela est endémique ou normal, la réduction des mauvais traitements peut être un processus très long. La réduction des mauvais traitements doit débiter par une décision de changement de la part des autorités de contrôle et il conviendra de prendre des mesures pour communiquer cette intention au personnel.

La première étape consiste à développer et diffuser largement une déclaration de la base éthique sur laquelle le service pénitentiaire fonctionnera.

La dissémination de cette information peut se faire par :

- des affiches
- de petites fiches qui seront distribuées au personnel et contiendront les principaux messages
- la production d'un livret pour chaque membre du personnel
- la transmission du message au cours de réunions avec tout le personnel.

La déclaration éthique doit être largement affichée dans la prison pour que les détenus la connaissent et que les visiteurs puissent la voir durant leur visite.

Le risque de mauvais traitements est particulièrement élevé dans les parties les plus fermées du système pénitentiaire, dans les cellules d'isolement ou punitives et dans les zones où sont placés les détenus vulnérables et ceux qui sont menacés par les autres. Parmi les premières étapes utiles, on peut améliorer les conditions dans ces parties plus cachées de la prison et définir des règles claires quant au niveau de privation autorisé.

Certains systèmes pénitentiaires autorisent l'utilisation d'armes à feu et tous permettent le recours à la force dans les urgences extrêmes. Il existe des instruments internationaux des droits de l'homme très clairs qui régissent le recours à la force par les responsables chargés de faire appliquer la loi et il conviendra de fournir une formation sur ces normes. Les émeutes et troubles sont souvent l'occasion de violences considérables dans les systèmes pénitentiaires et les répercussions des émeutes peuvent se faire sentir pendant de nombreux mois car les détenus peuvent être enfermés toute la journée ou maltraités d'autres manières. Dans ces situations, les surveillants indépendants ont un rôle important à jouer (voir la Note N°11).

Les détenus ne doivent jamais être mis dans une position où ils peuvent discipliner d'autres détenus.



Cette table ronde a créé un débat concernant les postes de détenus gardiens... Ces postes sont occupés par des détenus qui, grâce à leur bonne conduite, sont chargés de certaines tâches qui doivent normalement être effectuées par les gardiens. Ce système, selon le personnel pénitentiaire, joue le rôle d'incitation pour les détenus qui sont autorisés à bénéficier d'une remise de peine lorsqu'ils occupent ces postes, mais permet également d'alléger la charge de travail du personnel pénitentiaire. Le service pénitentiaire manque continuellement de main-d'œuvre et le système de nomination de détenus en tant que gardiens s'avère utile pour résoudre le problème du manque de main-d'œuvre à la base. Ce point de vue... a été remis en question par d'autres... Certains ont fait remarquer que... les gardiens détenus travaillent généralement comme des racoleurs des autorités pénitentiaires et abusent de leur position pour terroriser les autres détenus et commettent ainsi de graves violations des droits de l'homme.

Commonwealth Human Rights Initiative, Rapport sur les prisons et les droits de l'homme après des tables rondes organisées à Bhopal, en Inde 1998¹⁰

La réforme depuis l'extérieur du système

Pour ramener la suprématie du droit dans les prisons, il est nécessaire de changer la culture des gestionnaires et des personnes qui travaillent dans le système. Les influences extérieures sont également importantes. Les réformes peuvent être facilitées par le travail d'organismes légaux et d'organisations de la société civile qui œuvrent pour tenter des procès afin d'établir quelles sont les exigences légales (voir la Note N°12).

Références

- 1 Madame la juge Louise Arbour, *Commission d'enquête sur certains événements survenus à la prison des femmes de Kingston*, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, 1996, p.179
- 2 *Prison Disturbances April 1990: Report of an Inquiry by the Rt Hon Lord Justice Woolf (Parts I and II) and His Honour Judge Stephen Tumim (Part II)*, HMSO, 1991, p.373
- 3 Dans l'affaire *August and another v Electoral Commission and others* 1999 4 BCLR 363 (CC) aux pp. 372-373 dans *Protesting Prisoners' Rights in Southern Africa: An Emerging Pattern*, Dr. Sufian Hemed Bukurura, Penal Reform International, 2002
- 4 *Ivory Coast jail riots kill four*, BBC News, le 3 novembre 2004
- 5 www.abpnews.com
- 6 Candido Simon Polanco, *El Negocio Penitenciario*, *Gaceta Judicial*, n°125, 25 janvier au 8 février 2002, pp. 10-12
- 7 *Queensland Prison Industries: a Review of Corruption Risks*, Research and Prevention Division, Criminal Justice Division, Brisbane, 2000, p.1
- 8 Karen Madoian, *Saakashvili administration presses anti-corruption campaign in Georgia*, 2/02/04, signalé dans *Eurasia Insight*, le 22 novembre 2004
- 9 *Salvador jail gangs take hostages*, BBC News, le 24 septembre 2004
- 10 *Prisons and Human Rights report on workshops organised at Bhopal, India*, Commonwealth Human Rights Initiative, du 25 au 26 avril 1998



Centre International
d'Etudes Pénitentiaires

International Centre for Prison Studies

School of Law
King's College London
26-29 Drury Lane
London WC2B 5RL
Royaume-Uni

Tél. : +44 (0)20 7848 1922
Télécopieur : +44 (0)20 7848 1901
Courriel : icps@kcl.ac.uk
www.prisonstudies.org



Foreign &
Commonwealth Office
London